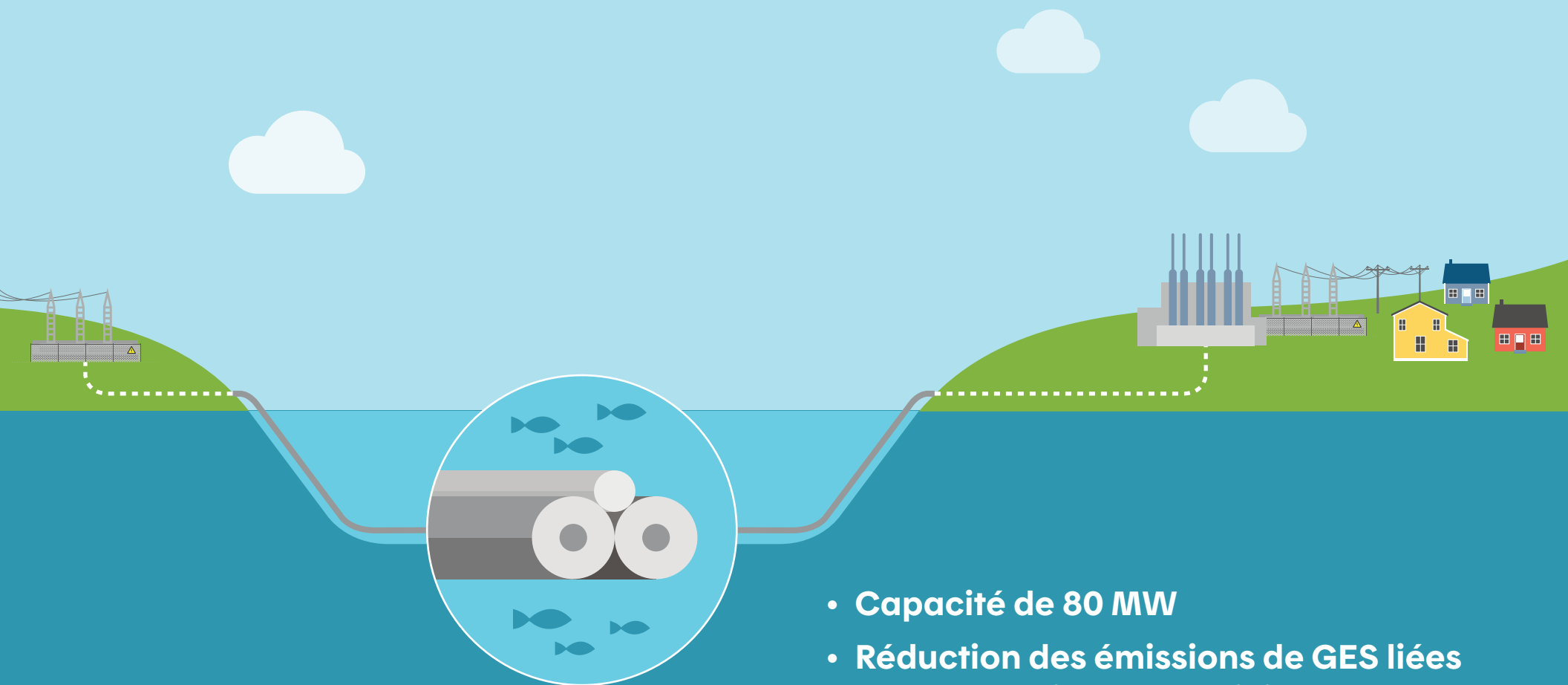
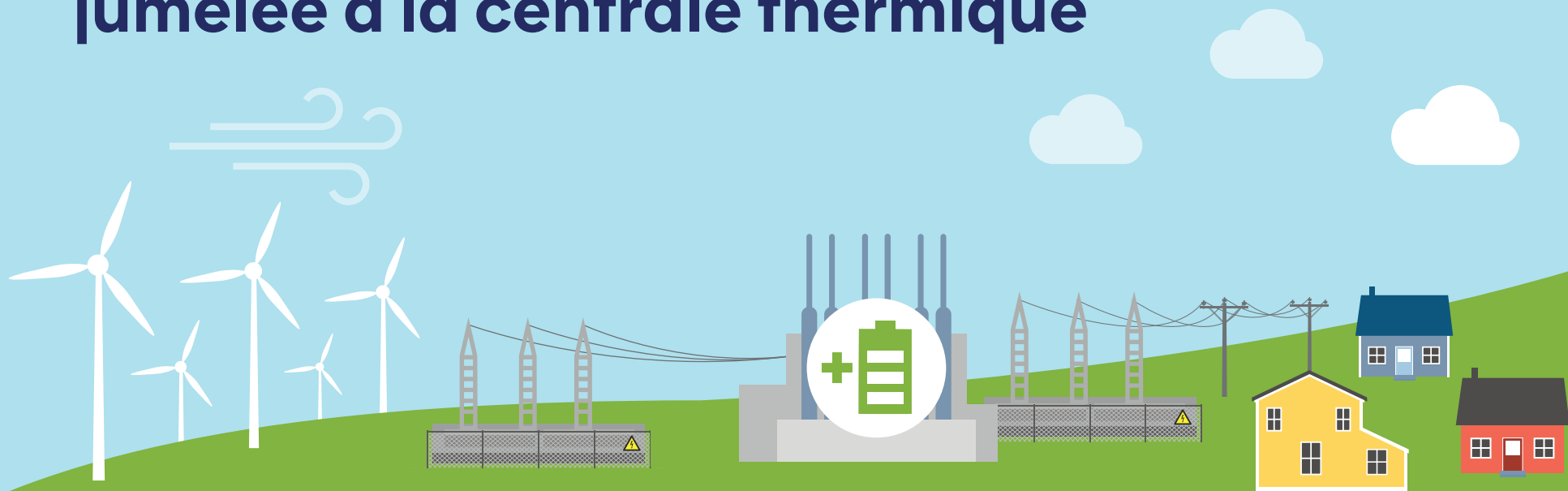


# Raccordement au réseau principal par câbles sous-marins



- Capacité de 80 MW
- Réduction des émissions de GES liées à la production d'électricité : 94 %
- Centrale thermique en réserve

# Production éolienne avec stockage d'énergie jumelée à la centrale thermique



- **Puissance installée maximale de 40 MW**
- **Entre 5 à 8 éoliennes**
- **Réduction des émissions de GES liées à la production d'électricité : jusqu'à 50 %**

# Production solaire avec stockage d'énergie jumelée à la centrale thermique



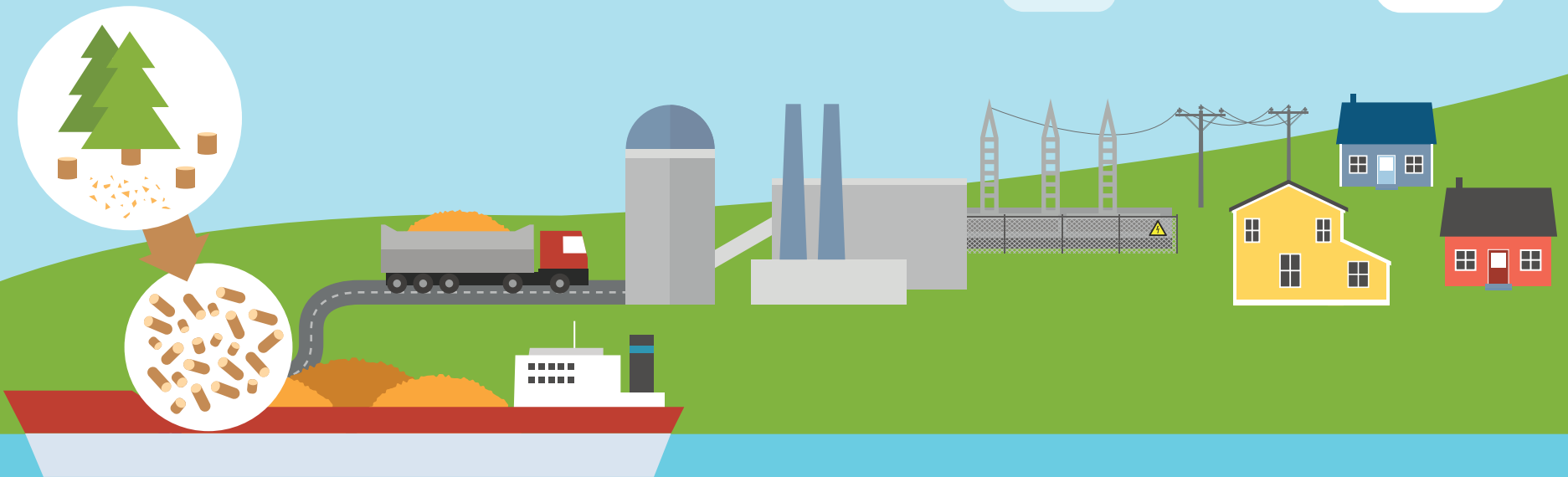
- Puissance installée jusqu'à 10 MW
- Réduction des émissions de GES liées à la production d'électricité : 5 à 6 %
- Jumelage avec la centrale thermique au mazout

# Conversion de la centrale actuelle au gaz naturel liquéfié



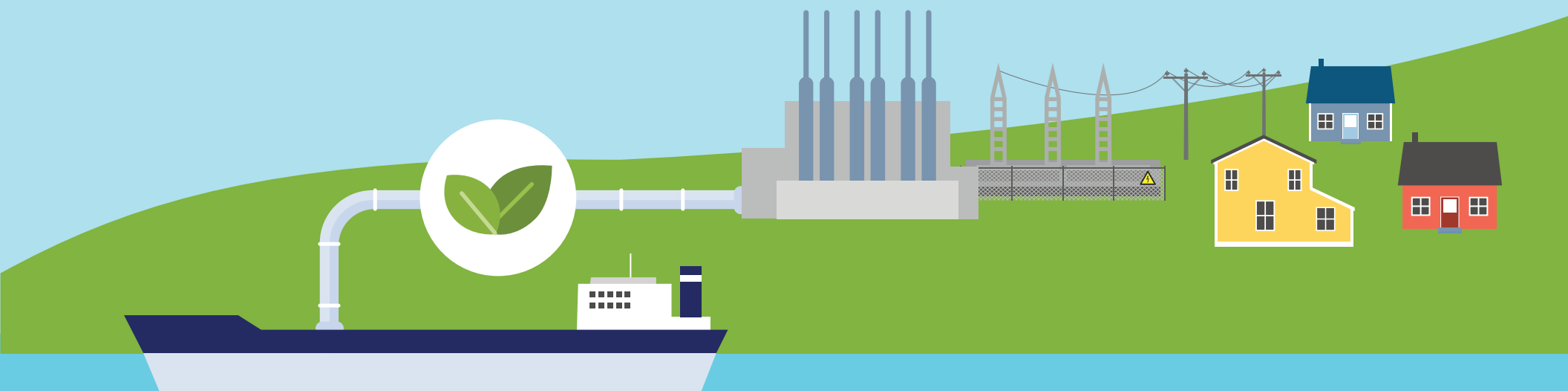
- Réduction des émissions de GES liées à la production d'électricité : jusqu'à 35%
- Utilisation de la centrale actuelle
- Remplacement des moteurs de la centrale requis

# Production thermique à la biomasse forestière



- Réduction des émissions de GES liées à la production d'électricité : environ 85 %
- Différence de volume mazout vs biomasse :  
1 m<sup>3</sup> de mazout = 4 m<sup>3</sup> de biomasse (rapport de 4 pour 1)
- Construction d'une nouvelle centrale

# Utilisation d'un combustible carboneutre à la centrale actuelle



- Technologie émergente
- Différents types :
  - méthanol (biomasse de bois, algues, etc.)
  - biocarburant de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération (biomasse forestière)
  - gaz naturel de source propre (déchets organiques)
  - hydrogène (électrolyse)
- Réduction des émissions de GES liées à la production d'électricité : jusqu'à 100%
- Utilisation de la centrale actuelle